

# CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2012

## COMPTE RENDU

-----o0o-----

1°/ MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES PROCEDE A L'APPEL DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

### LISTE DES POUVOIRS :

- Mme Sandrine CASINELLI, Adjointe, Mme Monique ROBORY DEVAYE
- Mme Monique VOLFF, Conseillère Municipale, Mme Claude CARON
- M. Jean-Claude PLANTADIS, Conseiller Municipal, M. Philippe CLERC
- M. Jean-Claude CASTILLO, Conseiller Municipal, M. Bernard DAVID

2°/ LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT SE REUNIR.

3°/ Mademoiselle **Cécile DAVID**, CONSEILLERE MUNICIPALE EST DESIGNEE SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

JE VOUS DEMANDE DE PROCÉDER A LA LECTURE DU PROCÈS VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL.

JE VOUS DEMANDE DE PASSER AU VOTE DE CE PROCÈS-VERBAL.

QUI EST VOTE : A L'UNANIMITE

-----o0o-----

---

### Présentation par Monsieur le Maire de la Philosophie Politique des Actes qui seront pris lors de cette séance

---

Mesdames et Messieurs,

Ce conseil municipal extraordinaire comporte une seule délibération.

Une seule délibération qui est à la fois un aboutissement, et un commencement.

Nous accueillons dans l'assistance, accompagnateurs qu'ils seront de l'ouverture d'une nouvelle ère pour notre ville.

Des Présidents d'ASL – ASA- de Conseils Syndicaux, nos grandes Associations Sportives – Culturelles, humaines et identitaires, en présence de cadres et agents municipaux qui n'ont jamais assisté à un CM, qui aujourd'hui est le plus important de ces 20 dernières années.

Ils seront, avec les Elus et leurs grands cadres les témoins de cette page d'histoire communale.

Soyez les bienvenus.

Aboutissement d'une longue « histoire » débutée quelques mois après le vote de la loi de 12 juillet 1999 consacrée à l'intercommunalité, puisque le conseil municipal de Mandelieu La Napoule votait, le 27 avril 2000, la demande de création d'une communauté d'agglomération réunissant Cannes, le Cannel, Mandelieu-La Napoule.

Depuis, d'autres tentatives n'ont pas abouti, mais notre commune est restée attachée à cette vision d'une intercommunalité à visage humain, bâtie au fur et à mesure, selon un rythme logique d'évolution progressive permettant de traiter positivement les intérêts communs des populations d'un même bassin de vie.

Avec toujours en perspective l'intérêt citoyen. Ceux-ci d'ailleurs ne s'y trompent pas.

En 2009-sondage IFOP- 73 % d'entre eux se déclaraient favorable au projet d'une agglomération à 5 regroupant Cannes, le Cannel, Mougins, Mandelieu-La Napoule et Théoule, et pour moi, et mon équipe, vous le savez « VOX POPULI, VOX DEÏ ».

C'était donc notre ordre de mission, notre feuille de route fixée par nos administrés.

C'est aussi cet état d'esprit d'une action municipale tournée vers l'intérêt de nos concitoyens, qui a guidé nos travaux et notre réflexion pour émettre un avis défavorable, le 28 juillet 2011, sur le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) transmis par le Préfet en application de la loi du 16 Décembre 2010 portant réforme territoriale, pour un achèvement complet de l'intercommunalité sur le territoire national.

Ce schéma, dit « SCOT OUEST », je le rappelle, réunissait 29 communes, dont 3 EPCI existants (Capap-Mont d'Azur –Terre de Siagne) réalisant ainsi une « fusion- extension ».

La future communauté d'agglomération proposée devait donc exercer, immédiatement, les compétences déjà existantes et rendre aux communes celles qu'elle ne souhaitait plus exercer, et ce à la majorité exprimée de ce nouvel EPCI réuni en séance plénière.

Pour la commune de Mandelieu-La Napoule, intégrer ce schéma, aurait notamment signifié, pour le contribuable, une hausse importante par exemple du prix du traitement des déchets ou encore de l'eau, et surtout des impôts locaux.

25 communes sur 29 et 15 EPCI sur 16 de l'ouest de notre département se sont exprimés contre le projet.

La CDCI réunie le 9 décembre 2011 l'a cependant entériné à la majorité de 2/3 malgré les votes négatifs de 11 communes dont, Mandelieu-La Napoule, le Cannel et l'abstention de Cannes. Nous avons donc, avec les 27 maires (2 communes étant sorties entre temps), mis en place des commissions et réuni le Conseil des Maires à plusieurs reprises. Les techniciens ont travaillé.

Le constat, que nous avons fait dès le départ, a été rapidement édifiant .Cette intercommunalité à 27 allait :

- alourdir les charges de fonctionnement.
- éloigner le citoyen de la décision au vu de la disparité et de l'étendue du territoire.
- augmenter la fiscalité et augmenter le prix de services aux usagers.
- mettre en péril les services de proximité et de solidarité, déjà en place dans les intercommunalités existantes comme l'action sociale, ou encore les crèches.

Dans ces conditions, cet objectif qui a toujours été le nôtre de créer, dans un premier temps, une communauté d'agglomération de notre bassin de vie, regroupant Mandelieu, Cannes le Cannet, Mougins, Théoule, qui représentent plus de 158.000 Habitants, s'est avéré une évidence partagée par les dites communes.

Je le disais en introduction, cette délibération est donc aussi le commencement .Celui d'un projet qui va engager l'avenir de Mandelieu La Napoule et celui de notre bassin de vie.

Notre priorité, dans la construction de ce projet, est bien l'amélioration des services rendus aux citoyens en termes:

de transport et de circulation.

de développement économique autour du tourisme, du nautisme, de l'aéronautique, des nouvelles technologies,

de la protection de notre environnement.

de réduction des coûts.

de traitement mutualisé des déchets.

de Solidarité avec les autres intercommunalités existantes, Antibes, Grasse, haut et moyen pays.

En effet, comme je le déclarais déjà le 28 juillet 2011 lors du conseil municipal, une fois structurés à 5, nous serons à même de proposer et de partager une autre ambition celle de réussir une intercommunalité efficace pour les populations de l'ouest.

A ce titre la délibération qui vous est proposée témoigne du travail accompli pour bâtir une intercommunalité qui ne sera pas une coquille vide, mais au contraire une intercommunalité tournée vers nos concitoyens, vers l'intérêt général, où chaque commune à sa place.

C'est ce pourquoi nous sommes élus, et il est de notre responsabilité de poursuivre en ce sens :

L'intérêt général de nos territoires de nos administrés, sans aucune interférence d'ordre personnel ou d'intérêt purement politicien.

Et je voudrais saluer le travail collégial des Elus et des collaborateurs qui a permis d'aboutir à ce résultat.

Cette première étape nous engage fortement pour notre avenir, celui de nos enfants et nos petits-enfants.

Courant décembre, le Préfet des Alpes -Maritimes va réunir à nouveau la Commission Départementale de Coopération Intercommunale .Au cours de cette réunion un amendement proposant la création de cette communauté d'agglomération à 5 va être présentée. S'il est accepté les conseils municipaux auront 3 mois pour se prononcer sur le nouveau périmètre. Le préfet pourra alors prendre un arrêté de périmètre puis de création, à moins que monsieur le représentant de l'Etat ne modifie lui-même le périmètre de l'intercommunalité, « SCOT OUEST », avant la CDCI pour intégrer notre proposition.

Vous le voyez, si du chemin reste à parcourir, les bases d'un nouveau projet commun sont solidement posées.

Et si l'on peut considérer que cela a pris du temps pour y parvenir, ensemble, plus que jamais faisons en sorte de réussir, dans l'intérêt général des citoyens de la nouvelle Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins avec Cannes, le Cannet, Mougins et Théoule-sur Mer.

**Je vous remercie et je passe maintenant la parole à M. Philippe CLERC pour la première délibération de ce conseil.**

<b>1ER DELIBERATION : APPROBATION DE LA CREATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES PAYS DE LERINS REGROUPANT LES COMMUNES DE CANNES, LE CANNET, MANDELIEU-LA NAPOULE, MOUGINS ET THEOULE SUR MER</b>
---

Le 27/12/11, le Préfet a arrêté le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), regroupant les 27 communes de l'Ouest du département, de la montagne à la mer.

La ville de Mandelieu-La Napoule s'était prononcée contre ce Schéma Départemental par délibération en date du 28 Juillet 2011, au même titre que 25 autres communes situées dans le périmètre arrêté par le Préfet.

La ville de Mandelieu-La Napoule a toujours soutenu que la seule communauté d'agglomération viable était la communauté du bassin cannois, correspondant au bassin de vie tel qu'il est décrit dans le rapport de présentation du SCOT.

La présente délibération a donc pour objet de réaffirmer notre position en se prononçant pour la création d'une communauté d'agglomération à 5, tout en précisant la nécessité d'une véritable coopération avec les autres intercommunalités de l'ouest du Département, comme défini dans le corps de la délibération au niveau de la gouvernance et des compétences.

Un amendement au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale sera de plus déposé en ce sens, pour être soumis au vote de la prochaine Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la création d'une communauté d'agglomération du bassin cannois constituée des communes de Cannes, Le Cannet, Mandelieu, Mougins et Théoule sur Mer (Communauté d'Agglomération des pays de Lérins),
- **DE PROPOSER** la création d'un pôle métropolitain rassemblant les intercommunalités des bassins cannois, grassois et antibois

- **DE DONNER** mandat au Maire de Mandelieu-La Napoule pour demander à être entendu par la CDCI afin de soutenir la création d'une intercommunalité à cinq suivie de la mise en place d'un pôle métropolitain.

**LE CONSEIL,**

**Après avoir entendu l'exposé,**

- **Bruno MUNIER, Henri LEROY, Bernard DAVID, Claude GANTOIS**

**Et en avoir délibéré, A L'UNANIMITE**

- **APPROUVE** la création d'une Communauté d'Agglomération du bassin cannois constituée des communes de Cannes, Le Cannet, Mandelieu, Mougins et Théoule sur Mer (Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins),

- **PROPOSE** la création d'un pôle métropolitain rassemblant les intercommunalités des bassins cannois, grassois et antibois,

- **DONNE** mandat au Maire de Mandelieu-La Napoule pour demander à être entendu par la C.D.C.I afin de soutenir la création d'une Communauté d'Agglomération à cinq communes, suivie de la mise en place d'un pôle métropolitain.

**Fin de séance 9h07**